

**Pour la pratique des activités « ski alpin-ski de fond-surf », le dossier devra impérativement comporter :**

1. l'annexe 2 du dossier de notre académie (ou du BO n°7 du 23 septembre 1999) avec dans la partie « Personnels assurant l'encadrement spécifique aux activités physiques et sportives » de la rubrique « Encadrement » :

- a. le nom de l'école de ski \* choisie parmi la liste des écoles répertoriées ci-dessous.
- b. le nombre d'encadrants agréés pour l'activité (voir tableau 3 p 10 du BO : taux minimum d'encadrement renforcé)
- c. le lieu de pratique de l'activité
- d. le planning (jours et horaires) de l'activité

\* *Toutes ces écoles ont signé une convention avec l'inspection académique des Hautes-Alpes*

2. sur l'annexe 3 du dossier de notre académie (ou du BO n°7 du 23 septembre 1999) : les schémas de conduite certifiés par le transporteur pour tous les déplacements liés à l'activité

ESF Ancelle	ESF Superdévoluy
ESF Arvieux	ESF Vallée de la Clarée-Névache
ESF Briançon 1200	ESF Vars
ESF Ceillac	ESF Villeneuve 1400
ESF Chaillol 1600	Station Gap-Bayard
ESF St Chaffrey 1350	ESI A Peak Montgenèvre
ESF Crévoux	ESI Buissonnière Villeneuve 1400
ESF du Haut-Guil	ESI Ecole Glisse Queyrassine Aiguilles
ESF La Grave	ESI Eyssina New School Vars
ESF les Orres	ESI Ozone Les Orres
ESF Molines-Saint-Véran	ESI Trajectoire Orcières
ESF Monétier les Bains 1500	ESI Puy Saint Vincent
ESF Montgenèvre	ESI Risoul
ESF Orcières-Merlette	ESI Altitude Monétier les Bains
ESF Puy Saint-Vincent	ESI Evasion Saint Chaffrey
ESF Réallon	ESI Génération Saint Chaffrey
ESF Risoul 1850	Ski Connections La Salle
ESF Saint Léger les Mélèzes	Ski Expérience Serre Che 1350 Chantemerle – St Chaffrey